

Tribune libre des élus du Rassemblement National parue dans le Toulon Méditerranée Mag' Automne 2018



#### Taxe foncière, taxe d'habitation : la réalité d'une folle fuite en avant !

Le mois de septembre a été celui des avis des taxes locales. Chaque débat sur la fixation des taux de fiscalité locale est pour nous l'occasion de dénoncer le matraquage fiscal qui se perpétue. C'est surtout l'occasion de dénoncer l'effet pervers des créations des EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale), comme en 2002 pour ToulonProvence-Méditerranée (TPM), communauté d'agglomération transformée récemment en Métropole.

En 2006, TPM se dote de son indépendance fiscale et RAJOUTE donc une part supplémentaire à celle de la commune sur les feuilles d'impôts locaux. En maintenant les taux identiques pour la commune et en créant une nouvelle tranche, les impôts ne pouvaient que flamber : La « stabilité des taux » dont se glorifie chaque année le Maire ne signifie donc absolument pas « stabilité fiscale », loin de là, et c'est ce que nous dénonçons depuis des années...

Plus précisément, nous invitons les contribuables à consulter leur avis d'impôts locaux de 2005, qui est la dernière année « sans » le prélèvement de TPM, et de le comparer à celui qu'ils viennent de recevoir.

Une simple opération leur permettra de constater que, pour un même bien, leurs impôts locaux ont augmenté de 56% en 12 ans alors que sur la même période, l'inflation officielle n'est que de +15 % ! Les impôts ont donc augmenté plus de 3 fois l'inflation ...

Pour nous, il eut été légitime, dès lors que l'on créait une fiscalité additionnelle pour la communauté d'agglomération devenue maintenant Métropole, de compenser au moins partiellement ce surcoût de fiscalité par une baisse de la fiscalité communale... mais il n'en a rien été et c'est ce qui explique cette folle dérive !

Imaginez maintenant, pour trouver une image comparative très parlante, l'exemple en remplaçant « la ville » par le cas d'un syndic de copropriété ; pour gérer la vie collective de votre immeuble, il vous facture ses prestations pour gérer les équipements, sa propreté, sa salubrité, son entretien, sa sécurité.

Un jour, ce syndic vous annonce qu'il va se regrouper avec les syndicats des copropriétés voisines, pour mutualiser vous dit-on, pour être plus efficace, exactement ce que l'on vous a dit lorsqu'a été créée la communauté d'agglomération.

Ce nouveau « groupement » de syndic vous demande alors de lui payer en plus une partie complémentaire pour son fonctionnement. Pour gérer les mêmes choses, il vous en coûte finalement 15 ans plus tard près de deux fois plus.

Vous satisferez-vous d'un tel syndic ?

Accepteriez-vous, pour gérer toujours votre quotidien collectif, de payer deux fois plus cher sans plus de service ? Poser la question c'est y répondre !

[www.rntoulon.fr](http://www.rntoulon.fr)

[groupefn@mairie-toulon.fr](mailto:groupefn@mairie-toulon.fr)

Contacts -

[➤ TOUT L'ANNUAIRE \[2\]](#)

**Mairie de Toulon**

Avenue de la République  
CS 71407 - 83056 Toulon Cedex  
Tél. : 04 94 36 30 00

**Liens:**

[1] <https://m.toulon.fr/sites/new.toulon.fr/files/2014-04-25-lp-0018.jpg>

[2] <https://m.toulon.fr/annuaires>